MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DEPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2024-2025-2026

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024, 2025, 2026 a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à la mairie, située au 600, chemin de Joliette, durant les heures de bureau régulières.

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. être déposée avant le 1er mai 2024;

2. être déposée à l'endroit suivant :

   Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
   3184, Première avenue
   Rawdon (Québec) J0K 1S0

3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 163-2014-1 de la MRC de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce vingt-cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier/directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 12 h, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-cinquième jour du mois de d'octobre deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier/directeur général